

# Editorial

Il y a tout juste un an, nous vous annoncions la naissance d'un nouveau bulletin municipal symbole concret de notre volonté de communication. Nous vous le promettons original et attrayant quant à sa maquette, informatif et exclusif quant à son contenu rédactionnel. Je suis heureux de vous présenter aujourd'hui cette nouvelle revue.

Vous découvrirez au fil des pages les temps forts qui ont animé la vie de Paulhac au cours de ce premier semestre, tant au niveau municipal qu'au niveau associatif. Vous découvrirez également les différents investissements que nous avons engagés pour moderniser l'équipement et les services à destination de tous.

Il nous reste encore un grand bout de chemin pour atteindre votre satisfaction, mais les jugements que vous émettez nous laissent penser que notre action va dans le bon sens. Merci à tous ceux qui nous font part de ce qu'ils pensent, ils nous aident à nous améliorer et cela nous rend un très grand service.

Bonnes vacances à tous.

Rosette Cujiver

# Le travail de l'équipe *municipale*

*Depuis notre dernier numéro, l'équipe municipale a poursuivi son travail pour mettre en chantier, étudier, lancer... des projets essentiels pour notre village.*

## CONSEIL MUNICIPAL

### Conseil du 28 mars

Ce conseil était particulièrement important: il a vu le vote du compte administratif 2001 et le vote du budget unique 2002, tant pour le budget principal que pour le budget annexe consacré à l'assainissement.

L'ensemble des investissements prévus pour l'année a ainsi été débattu. Le détail de ces budgets est décrit ci-après dans le chapitre qui lui est consacré.

### Conseil du 7 juin

Ce conseil était le premier à suivre l'adhésion officielle de la commune à la communauté de communes des Coteaux du Girou. Il a été l'occasion de désigner les représentants de la commune à cette intercommunalité, à savoir D. CUJIVES et MB. LEPETIT comme titulaires, et J.-P. AZALBERT et P. DUFRESNE comme suppléants. Outre l'acquisition de deux terrains, cette séance aura adopté une modification du budget (travaux principalement) et le principe d'une contribution pour l'accès au Centre de loisirs de Gragnague.



## MANIFESTATIONS ET ÉVÉNEMENTS

### Réunion Publique du 24 mai

Nous nous étions engagés à ce sujet au cours de la campagne électorale. La réunion publique du 24 mai, initialement prévue le 22 mars, avait pour objet de présenter à la population les travaux menés durant la première année de mandat, et de répondre aux diverses questions qui pouvaient se poser. Ceci fut fait sans qu'aucun élément ne soit occulté et sans aucun faux semblant.

On peut noter la qualité de la présentation réalisée par le conseil municipal. Cependant, force est de



→ Vue de l'assistance lors de la réunion publique du 24 mai 2002

déplorer le nombre relativement faible de participants, même si cela a laissé plus de temps de parole aux présents.

### Inauguration de la station d'assainissement

La station d'épuration de l'assainissement collectif a

été inaugurée le samedi 29 juin par Monsieur le Maire, en compagnie de Claude CALESTROUPAT, Député suppléant nouvellement élu, et de André LAUR, Conseiller général. Après la coupure du traditionnel ruban tricolore, une visite de la station a été effectuée, commentée par Jean-Pierre AZALBERT, conseiller municipal en charge du dossier.

Ce fut l'occasion pour Monsieur le Maire de retracer l'historique de cet investissement, le plus important pour la commune depuis de nombreuses années, et de le restituer dans le cadre de la loi sur l'eau et de l'engagement de Paulhac sur la préservation de l'environnement.

### **Réception des nouveaux habitants**

Le 18 janvier dernier, le conseil municipal et les responsables d'associa-

tions ont reçu les nouveaux habitants de la commune. Ce fut l'occasion d'une présentation des diverses activités de la commune par Monsieur le Maire, puis d'une prise de contacts lors d'un apéritif chaleureux. Cette rencontre, destinée à faciliter l'intégration et les démarches des nouveaux Paulhacois, était la première effectuée dans ce sens ; l'expérience sera naturellement renouvelée, probablement sur une base annuelle.

### **L'INTERCOMMUNALITÉ : C'EST FAIT !**

Depuis le 25 avril dernier, Paulhac est entrée dans la communauté de communes des Coteaux du Girou. A ce jour, cette intercommunalité regroupe : Garidech, Gémil, Gragnague, Montastruc-la-



→ Inauguration, le 29 juin 2002, de la station d'assainissement



→ Un projet d'extension pour la salle des fêtes

Conseillère, Montjoire, Montpitol, Paulhac, Saint-Pierre et Verfeil.

Les délégués de Paulhac auprès de cette structure sont :

- Didier CUJIVES et Marie-Bernadette LEPETIT, délégués titulaires,
- Jean-Pierre AZALBERT et Pierre DUFRESNE, délégués suppléants.

Le premier conseil de l'intercommunalité suivant l'adhésion de Paulhac a eu lieu le 14 juin.

### **NOUVEAUX PROJETS**

Le projet d'extension de la salle des fêtes se met en place. Les responsables associatifs ont été invités à s'exprimer en début d'année. Les sources de financement ont été recensées, et un budget a été évalué, de l'ordre de 350 000 € dont environ 50 % pourrait faire l'objet de subven-

tions. La prochaine étape est la consultation d'architectes pour définir concrètement le projet sur la base des orientations qui ont été établies.

Parallèlement, une réflexion est engagée sur la rénovation de la Mairie. Il s'agit d'une part de se mettre en conformité avec les règles relatives à l'accueil des personnes handicapées (accès au rez-de-chaussée), des employés et du public (toilettes), ou aux normes de sécurité (électricité). Pour une autre part, il devient urgent de procéder à une réfection des salles (peintures, revêtement, rangements) dont l'état nuit à la réception du public et au déroulement des événements (conseils, accueil de personnalités, mariages...).

# Les résultats des élections 2002

**2002 aura vu se dérouler quatre élections nationales, avec les péripéties que chacun garde en mémoire. Nous vous fournissons ci-dessous l'ensemble des résultats constatés sur Paulhac.**

## ELECTIONS PRÉSIDENTIELLES

### Premier tour – 21 avril

	Voix	% exprimés
Bruno Mégret	6	1,1
Corinne Lepage	7	1,3
Daniel Gluckstein	2	0,4
François Bayrou	38	7,1
Jacques Chirac	69	12,9
Jean-Marie Le Pen	117	22,0
Christiane Taubira	11	2,1
Jean Saint-Josse	30	5,6
Noël Mamère	42	7,9
Lionel Jospin	92	17,3
Christine Boutin	6	1,1
Robert Hue	13	2,4
J.-Pierre Chevènement	25	4,7
Alain Madelin	8	1,5
Arlette Laguiller	35	6,6
Olivier Besancenot	32	6

	Nombre	% inscrits
Inscrits	710	100
Abstention	119	16,8
Votants	591	83,2
Exprimés	547	77

### Second tour – 5 mai

	Nombre	% inscrits
Inscrits	710	100,0
Abstention	157	22,1
Votants	553	77,9
Exprimés	533	75,1

	Voix	% exprimés
M. Jacques Chirac	456	83,4
M. Jean-Marie Le Pen	91	16,6

**Ce résultat rejoint l'appel unanime du Conseil municipal à s'opposer à l'extrême droite.**

## ELECTIONS LEGISLATIVES

### Premier tour – 9 juin

	Nombre	% inscrits
Inscrits	710	100,0
Abstention	221	31,1
Votants	489	68,9
Exprimés	472	66,5

### Second tour – 16 juin

	Nombre	% inscrits
Inscrits	710	100,0
Abstention	239	33,7
Votants	471	66,3
Exprimés	434	61,1

	Voix	% exprimés
Philippe Riey: Front national	52	11,0
Gérard Bapt: PS, PRG et apparentés	188	39,8
Pierre Fuzies: Chasse – pêche – nature et trad.	20	4,2
Elisabeth Podgorny: Lutte Ouvrière	8	1,7
Bernard Coda: Mouv. hommes animaux nature	5	1,1
Danièle Damin: UMP	109	23,1
M.-France Dumas: MNR	3	0,6
Charles Marziani: Parti communiste français	11	2,3
Éliane Assanelli: Ligue communiste révolutionnaire	4	0,8
Nathalie Pons: Pôle républicain	8	1,7
J.-Marc Dumoulin: UDF	28	5,9
Fabrice Rastoul: Parti des travailleurs	0	0,0
Nicole Debedat: Les verts	24	5,1
Isabelle Garbarsky: Cap21	5	1,1
Bernard Gourmelon: Réseau nouvelle donne	2	0,4
Hervé Hirigoyen: Concordat citoyen	0	0,0
C. Giroud Duval: Parti des socio-professionnels	0	0,0
M.Chantal Cabanac: Energies démocrates	3	0,6
Dominique Salgon: Parti occitan	2	0,4

	Voix	% exprimés
Gérard Bapt: PS, PRG et apparentés	264	60,8
Danièle Damin: UMP	170	39,2

**On peut noter que Gérard Bapt, Député réélu, a obtenu son meilleur score de la circonscription à Paulhac.**

- **Samedi 15 décembre** : réunion des communes adhérentes au Pays du Nord-est toulousain (Bessières).
- **Lundi 17 décembre** : rencontre avec Maryse Bergé Lavigne, sénateur de la Haute-Garonne.
- **Mardi 18 décembre** : réunion d'information sur la boucle locale radio (Montastruc).
- **Mercredi 19 décembre** : demande officielle d'adhésion auprès du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Girou (Gragnague).
- **Vendredi 4 janvier** : participation aux vœux d'André Laur, Conseiller général du canton (Montastruc).
- **Mercredi 9 janvier** : participation aux vœux de Martin Malvy, Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées (Toulouse).
- **Vendredi 11 janvier** : participation aux vœux de Pierre Izard, Président du Conseil général de la Haute-Garonne (Toulouse).
- **Mardi 15 janvier** : réunion sur la petite enfance à l'Inspection académique de la Haute-Garonne
- **Vendredi 18 janvier** : rencontre avec Daniel Calas, Président de la Communauté de communes du Girou (Toulouse).
- **Vendredi 25 janvier** : rencontre avec le Directeur départemental de l'Agence nationale de l'Amélioration de l'habitat (Toulouse).
- **Lundi 28 janvier** : réunion du Comité de bassin pour l'emploi du Nord-est toulousain (St Jean).
- **Lundi 4 février** : commission permanente d'administration du Collège Georges Brassens (Montastruc).
- **Vendredi 8 février** : bureau du Sivu du Collège Georges Brassens (Paulhac).
- **Vendredi 22 février** : réunion avec le Comité départemental du Tourisme, l'ONF et la société Huttoxia à propos d'un projet de développement touristique à Paulhac (Paulhac).
- **Mardi 26 février** : assemblée générale du Conseil d'administration du Collège Georges Brassens
- **Jeudi 28 février** : réunion du Comité de bassin pour l'emploi du Nord-est toulousain (St Jean).
- **Lundi 4 mars** : rencontre avec le Directeur de cabinet du Président du Conseil régional
- **Jeudi 7 mars** : réunion avec les Maires du canton pour un tour d'horizon des problèmes locaux
- **Vendredi 8 mars** : assemblée générale de la caisse du Crédit agricole de Montastruc (Paulhac).
- **Mardi 12 mars** : assemblée générale du Sivu du Collège Georges Brassens (Montastruc).
- **Jeudi 21 mars** : réunion du Sivom de Montastruc – Verfeil (Montastruc).
- **Jeudi 28 mars** : rencontre avec le Directeur de la Direction régionale des Affaires culturelles au sujet de l'implantation d'une bibliothèque à Paulhac.
- **Jeudi 28 mars** : assemblée générale du Conseil d'administration du Collège Georges Brassens
- **Vendredi 29 mars** : dîner en présence de Martin Malvy, Président du Conseil régional de Midi-Pyrénées.
- **Mardi 2 avril** : rencontre avec Daniel Calas, Président de la Communauté de communes du Girou.
- **Mardi 2 avril** : réunion au Comité départemental du tourisme au sujet de l'aménagement et de la promotion du Poutou.
- **Dimanche 7 avril** : participation au congrès de la Fédération des élus socialistes et républicains (Paris).
- **Lundi 8 avril** : réunion du Pays du Nord-est toulousain (Bessières).
- **Jeudi 18 avril** : réunion en présence de Bertrand Delanoë, Maire de Paris (Toulouse).
- **Mardi 23 avril** : bureau du Sivu du Collège Georges Brassens (Paulhac).
- **Jeudi 2 mai** : réunion avec la DDE au sujet de l'aménagement du plateau sportif du Collège Georges Brassens (Montastruc).
- **Lundi 6 mai** : assemblée générale du Comité de bassin pour l'emploi du Nord-est toulousain (St Jean).
- **Mardi 28 mai** : rencontre avec Gérard Bapt, député de la circonscription (Paulhac).
- **Mercredi 29 mai** : participation au Conseil communautaire de la Communauté de communes du Girou (Gragnague).
- **Jeudi 30 mai** : ouverture des plis pour les travaux de réfection du plateau sportif du Collège Georges Brassens (Paulhac).
- **Lundi 3 juin** : assemblée générale du Sivu du Collège Georges Brassens (Montastruc).
- **Jeudi 6 juin** : assemblée générale du conseil d'administration du Collège Georges Brassens
- **Mardi 11 juin** : réunion avec les Mairies concernées au sujet de l'aménagement et de la promotion du Poutou (Paulhac).
- **Vendredi 14 juin** : participation au Conseil communautaire de la Communauté de communes du Girou (Gragnague).
- **Mercredi 19 juin** : assemblée générale du Syndicat intercommunal des transports scolaires (Montastruc).
- **Jeudi 20 juin** : participation au colloque "Quel avenir pour l'agglomération toulousaine?".
- **Lundi 24 juin** : réunion de travail avec la Principale du Collège Georges Brassens
- **Lundi 24 juin** : réunion technique avec la Communauté de communes du Girou.
- **Samedi 29 juin** : réunion en présence du Président du Conseil général au sujet du traitement des déchets (Bessières).



# Le Budget 2002

**Le Budget 2002 a été voté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal moins une abstention le 28 mars 2002.**

## RAPPEL SUR LE BUDGET

Les budgets précédents distinguaient budget primitif, compte administratif et budget supplémentaire.

Cette année, du fait de la qualité du travail mené par le conseil municipal, le compte administratif a été acquis en début d'année.

Dès lors, il n'y a cette année qu'un seul budget (sans tenir compte des budgets annexes). Celui-ci peut dès lors être amendé plus facilement, lors de conseils municipaux.



Cette année, le budget se décompose en :

- un compte administratif, qui fait le bilan de l'exercice antérieur et définit les reports auxquels il faut procéder: il a été établi dès le début de l'année.
- un budget unique, qui a été voté avant le 31 mars comme il se doit;
- un budget annexe pour l'assainissement.

Cette année disparaît donc la nécessité de faire un budget supplémentaire pour corriger le budget initial du fait d'un établis-

sement tardif du compte administratif.

Chaque budget se compose d'une section de fonctionnement et d'une section d'investissement.

Chaque section comprend ses recettes et ses dépenses, et doit obligatoirement être équilibrée. Ces éléments sont décrits dans les paragraphes suivants.

## LES ORIENTATIONS DU BUDGET POUR 2002

Le Budget 2002 a été voté à l'unanimité des membres du Conseil Municipal moins une abstention le 28 mars 2002.

Comme demandé lors de la réunion publique du 24 mai dernier, nous fournissons ci-après les informations usuelles, mais accompagnées d'un niveau de détail supplémentaire afin d'illustrer les dépenses que la mairie se doit d'assumer.



## LE FONCTIONNEMENT

Le graphique 1 présente un état prévisionnel des **recettes de fonctionnement** :

La rubrique "atténuation de charges" correspond à des remboursements de charges salariales. Les pro-

duits de services couvrent diverses redevances, dont les cotisations de cantine versées par les parents qui contribuent environ à hauteur de la moitié du coût réel (cf. ci-après). Les autres produits de gestion courante sont les loyers perçus par la commune.

	2001	2002
Atténuation de charges	39 203,16 €	46 151,00 €
Produits des services	24 224,18 €	30 000,00 €
Autres produits de gestion courante	11 311,11 €	11 832,00 €
Produits exceptionnels	3 564,72 €	2 000,00 €
Dotations et participations	126 179,21 €	120 268,00 €
Affectation résultat exercice N-1	60 540,13 €	93 513,43 €
Impôts et taxes	244 390,91 €	281 280,60 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>509 413,40 €</b>	<b>585 045,03 €</b>

→ Graphique 1

Taxe	2001			2002		
	base réelle	taux	produit fiscal réel	base prévisionnelle	taux	produit fiscal prévisionnel
d'habitation	652 419 €	9,97 %	65 046€	680 000 €	10,02%	68 136 €
foncière (bâti)	398 307 €	12,64%	50 346 €	417 500 €	12,70%	53 022 €
foncière (non bâti)	32 926 €	69,49%	22 880 €	33 600 €	69,83%	23 463 €
professionnelle	156 327 €	16,01%	25 028 €	336 400 €	16,01%	53 858 €
<b>Total</b>			<b>163 300 €</b>			<b>198 479 €</b>

### → Graphique 2

Les dotations et participations regroupent l'ensemble des dotations et subventions perçues de la part des diverses structures (état, département...).

L'affectation du résultat de l'exercice précédent est en pratique le solde de l'année 2001.

Le graphique 2 montre un détail du poste "**Impôts et taxes**", lequel est une prévision pour 2002, avec les chiffres 2001 pour comparaison.

Comme l'engagement en avait été pris, la pression fiscale se stabilise, et même mieux. En effet, comme on peut le recalculer, la pression fiscale n'augmente que de 0,5 % pour la taxe d'habitation, nettement moins pour les autres taxes. Nous avons donc une diminution des taxes en francs constants (euros constants devrait-on dire!), l'inflation s'établissant plutôt aux environs de 2 %.

Les recettes ayant été décrites, nous abordons maintenant **les dépenses de fonctionnement**.

Elles se décomposent comme indiqué (graphique 3).

*Les charges à caractère général* regroupent l'eau, l'électricité, le gaz, le téléphone, l'entretien des bâtiments (poste le plus important, près de 45 000 €), l'entretien des voies, les dépenses pour la cantine (deuxième poste, plus de 30 000 € pour la nourriture), les fournitures scolaires, les assurances, les fournitures...

L'augmentation constatée entre 2001 et 2002 tient pour l'essentiel à une somme non encore affectée (réserve, notamment en cas d'imprévu, comme des travaux à réaliser d'urgence).

*Les charges de personnel* couvrent l'ensemble des frais de personnel avec les cotisations afférentes.

L'augmentation est en



grande partie imputable au passage aux 35 heures.

*Les autres charges de gestion courante* incluent les indemnités des élus, l'aide sociale, le service incendie (pompiers de Villemur), la contribution au collège de Montastruc, la contribution au SIVOM (ordures ménagères, poste de loin le plus important 82 000 €, en forte augmentation), et les subventions aux associations.

*Les charges financières* regroupent les intérêts des emprunts de la commune, en baisse, ainsi que ceux effectués via le SIVOM (pool routier), en augmentation.

*Le virement à la section d'investissement* permet de la financer en majeure partie.

## L'INVESTISSEMENT

Outre le virement mentionné ci-dessus, la section d'investissement est financée par diverses rentrées (TVA récupérée, TLE...), mais surtout par les subventions. Celles-ci n'étant pas connues au moment où une dépense est décidée, et étant versées tardivement par rapport aux dépenses, on reporte régulièrement un "excédent" d'une année sur l'autre: pour 2002, il s'établit à environ 71 000 €.

On a ainsi un budget d'investissement de 259 699,30 €.

	2001	2002
Charges à caractère général	91 687,35 €	155 571,31 €
Charges de personnel	121 001,71 €	143 370,00 €
Autres charges gestion courante	118 802,11 €	140 742,96 €
Charges financières	13 766,53 €	15 633,42 €
Charges exceptionnelles	25 €	
Virement à la section d'investissement	29 702,33 €	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>345 257,70 €</b>	<b>585 045,03 €</b>

### → Graphique 3



→ Ce budget supporte les dépenses décrites dans le chapitre "Paulhac s'équipe".  
De plus, les projets mentionnés précédemment (Salle des fêtes et mairie) pourront faire l'objet de dépenses selon l'avancement des réflexions.





## NAISSANCES

- **MURAWSKI Emilie**  
le 8 janvier 2002,  
à Toulouse
- **DHOUILLY Loup**  
le 12 février 2002,  
à Toulouse
- **BEAUVILLE Coralie**  
le 3 mai 2002,  
à St Jean
- **BERSIA Cindy**  
le 7 mai 2002,  
à St Jean
- **CAMELATO Enzo**  
le 7 mai 2002,  
à Toulouse
- **SANS Grégory**  
le 12 mai 2002,  
à Toulouse

## DÉCÈS

- **DUBOIS Claude**  
le 13 janvier 2002,  
à Toulouse
- **MAURON Joël**  
le 20 janvier 2002,  
à St Jean
- **MANCICIDOR Vincent**  
le 4 février 2002,  
à Paulhac
- **SIGAUDES Edouard René**  
le 3 avril 2002,  
à Paulhac

# Le traitement des déchets

**Quelle que soit leur nature, les déchets que nous produisons sont chaque année plus nombreux. C'est pourquoi leur traitement est devenu l'une des préoccupations centrales de l'action municipale.**



## ASSAINISSEMENT

Comme décrit précédemment, la station d'épuration du secteur nord de l'assainissement collectif a été inaugurée le 29 juin. Ceci traduit le fait que le réseau d'assainissement est dorénavant opérationnel.

Pour arriver à ce résultat, environ six mois de travaux ont été effectués, avec un budget approchant les 3 millions de francs. Ceci représente vraisemblablement le plus gros investissement de la commune, en tous cas pour les années récentes. Le réseau de collecte de 1 500 mètres linéaires permet le raccordement de 25 habitations. La station d'épuration est dimensionnée pour 300 habitants, et peut être étendue à 410 habitants. Son rendement

permet d'éliminer par voie biologique environ 90 % de la pollution entrante.

Les habitations desservies par le réseau vont pouvoir se raccorder sur les boîtes de branchement qui ont été mises en place au droit de leur sortie. Les personnes intéressées peuvent contacter la Mairie.

Maintenant que le secteur nord est en service, une réflexion va commencer sur le secteur sud, 2<sup>e</sup> tranche de réalisation de l'assainissement.

### Précautions à prendre en termes de rejets

Il importe d'éviter de déverser dans le réseau d'assainissement collectif les produits susceptibles de nuire au bon fonctionnement de la station. On peut notamment mentionner les produits chimiques au sens large : colles, acides, solvants, peintures, soude, huiles moteur, liquide de frein, insecticides, désherbants, pesticides, médicaments..., et bien sûr les résidus solides et les produits toxiques. Les eaux pluviales ne doivent pas non plus emprunter cette filière.



## RAMASSAGE DES ORDURES

Le ramassage des ordures ménagères est effectué sur la commune les lundis et vendredis. Ce ramassage concerne les containers collectifs et les containers individuels, qui ne doivent contenir que des déchets ménagers.

Les containers collectifs sont fournis et entretenus par le SIVOM, et répartis à peu près régulièrement sur l'ensemble de la commune. Les containers individuels appartiennent aux particuliers ; il leur incombe de les mettre en bordure de voie publique pour le ramassage, et ensuite de les rentrer.

Dans les deux cas, il convient de privilégier l'usage des sacs poubelles, et de veiller à mettre ceux-ci dans le container à cause des chiens errants.

### Tri des emballages ménagers

Les caissettes bleues sont destinées à recevoir les déchets ménagers recy-

clables, et font l'objet d'un ramasse hebdomadaire, le jeudi.

### La caissette bleue peut recevoir :

- Les boîtes métalliques, bien vidées de leur contenu,
- Les emballages en verre, sans bouchon ni couvercle.
- Les cartons et les papiers propres,
- Les bouteilles en plastiques ayant contenu des produits non toxiques (et sans leur bouchon).

### Ne seront pas récupérés :

- Les boîtes et barquettes métalliques salies ou ayant contenu des produits toxiques,
- La faïence, la porcelaine, le cristal, les verres spéciaux (vitres, miroir, ampoules, néons, pare-brise...),
- Le verre à usage pharmaceutique,
- Les papiers et emballages salis,
- Les produits d'hygiène salis (essuie-tout, couches culottes, mouchoirs...),
- Les papiers spéciaux (papiers peints, calques, carbonés...),
- Les bouteilles d'huile,
- Les bouteilles et flacons de produits toxiques ou pharmaceutiques,
- Les sacs plastiques, les bouchons et couvercles.

A noter que les verres récupérables peuvent être déposés dans les conteneurs sur le parking de la salle des fêtes et à l'entrée du terrain du hangar communal.

Les huiles sont récupérées en déchetterie ou dans les garages. Les piles sont collectées en déchetterie ou, par exemple, dans les supermarchés.



## L'ENLÈVEMENT DES ENCOMBRANTS

**C'est un service entièrement NOUVEAU que crée la Mairie.**

Le principe d'un ramassage à domicile des encombrants au moyen du nouveau camion municipal a été adopté par le conseil municipal. **Les caractéristiques de ce service sont les suivantes :**

- Uniquement sur rendez-vous pris en mairie, les tournées étant généralement effectuées le troisième mardi du mois sauf juillet et août.
- Enlèvement à domicile d'objets déposés au bord de la voie publique.

- Nombre d'enlèvement limité à un par semestre et par foyer.
- Lors de la prise de rendez-vous, il sera demandé, outre les nom et adresse, le nombre d'objets et, pour chacun, sa nature, son volume et son poids.

**Les objets enlevés sont :** mobilier, électroménager, literie, chauffe-eaux et cumulus, gros objets domestiques, petits objets domestiques rassemblés en cartons ou sacs solides et fermés. Dans tous les cas, les objets devront faire moins de 50 kg.

**Sont explicitement exclus :** terre, gravas, pierres et graviers, ferrailles, plastiques, verres, peintures, végétaux, pneus, huiles, piles et batteries, produits toxiques, inflammables ou dangereux, ainsi que tout objet dont l'état présenterait des risques aux employés municipaux.

**Ces objets qui ne sont pas enlevés** devront être éliminés selon leur nature, notamment via les déchetteries



de L'Union ou de Verfeil, et de Garidech à terme.



## LES DÉCHETTERIES

Les déchetteries permettent le dépôt de déchets ménagers spéciaux ou encombrants. Plusieurs sont accessibles par Decoset (syndicat de traitement des déchets ménagers pour 11 syndicats et 158 communes du nord de la Haute-Garonne) : Verfeil, Cornebarrieu, Colomiers, Fronton, Ramonville, Montgiscard, L'union.

→ Celle de L'union est située Zone de la Seillonne (accès par le rond point de la RN112). Elle est ouverte en semaine, de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le dimanche de 9h à 17h. On peut la joindre au 05 61 26 38 35

→ Celle de Verfeil est située sur la ZA de Piosane. Elle est ouverte les mardi, mercredi, vendredi et samedi, de 9h à 12h et de 14h à 18h, et le dimanche de 9h à 16h30.

**Il est prudent de prévoir un justificatif de domicile.**

**Classiquement, ces déchetteries permettent la collecte (liste non exhaustive) :**

- D'encombrants (sommiers, matelas, électroménager, meubles...)
- De gravats, déchets verts, ferrailles, cartons, papiers, verre...
- De déchets spéciaux des ménages (peintures, solvants, acides, colles, encres, insecticides, soude caustique, piles...)
- Des huiles de vidange, des batteries.

Par contre, elles refusent :

- Les ordures ménagères,
- L'amiante, les déchets radioactifs, les produits explosifs (bouteilles de gaz),
- Les déchets de soins, médicaments périmés,
- Les déchets industriels et commerciaux,
- Les pneus, le textile...

A noter aussi, que les accès sont généralement limités aux véhicules de tourisme (ou largeur inférieure à 2,25 m et PTAC inférieur à 3,5 tonnes). Les fourgons, camions et véhicules à benne basculante peuvent être interdits. Les dépôts sont limités à 5 m<sup>3</sup> par usager et par jour.

# Paulhac s'équipe

***Dans tous les domaines, des travaux importants sont ou vont être menés pour poursuivre l'équipement de notre village et améliorer, plus encore, son cadre de vie.***

## ENVIRONNEMENT

### ***Eclairage public***

Les candélabres de la place du village autour de l'église, qui, il faut l'avouer, étaient vétustes, ont été remplacés. Chacun a pu juger de la qualité du résultat, et de l'esthétique particulièrement réussie. Le coût total du projet s'élève à 23 000 €, mais la commune aura moins de 4 000 € à charge.

### ***Plantations***

Le conseil municipal a décidé de poursuivre son effort de développement et d'amélioration des espaces verts. Un budget de

1912 € HT a ainsi été voté pour 2002. Il concerne notamment des plantations d'arbres et d'arbustes autour de la station d'épuration.

### ***Illuminations et décorations***

Un ensemble de décorations lumineuses a été acquis afin d'améliorer la qualité des illuminations de Paulhac lors des fêtes. Cet achat s'inscrit dans un budget de 1 070 € HT. Et l'ensemble de la population pourra découvrir ces nouvelles illuminations pour la fête locale du 15 août.

## Carillon

Le carillon de l'église a fait l'objet de travaux : ses automatismes ont été remplacés, et de nouvelles programmations ont été définies. Un grand nombre de programmes sont maintenant disponibles, permettant de varier régulièrement les mélodies, selon l'heure ou les événements. Les Paulhacois les plus attentifs auront ainsi pu reconnaître une Marseillaise lors d'un essai partiellement involontaire. Le montant de ces réparations s'élève à 3 700 € HT.

## ECOLE

### ***Sécurisation***

Des barrières métalliques de sécurité vont être installées sur certaines portions de trottoirs à proximité de l'école et de la place de la Liberté. L'objectif est évidemment de sécuriser ces abords de l'école, et les grilles ont été sélectionnées avec un souci d'esthétique.

L'ensemble devrait être opérationnel d'être opérationnel d'ici la fin de l'année. Le budget correspondant est de 1 421 € HT.

### ***Mobilier***

Par ailleurs, une tranche supplémentaire de mobilier a été lancée. Elle concerne principalement les rangements, et s'inscrit dans une enveloppe de 1 160 € HT.

## TRAVAUX

### ***Tennis***

Le conseil municipal a décidé de lancer la réfection du court de tennis du village. Celui-ci est situé en contrebas de la cour de l'école. Construit voici plus de dix ans, sa réfection devenait indispensable. Il s'était notablement dégradé, notamment du fait de son implantation à mi-pente. Soucieux de maintenir cette activité appréciée et source d'animation, le conseil a autorisé la recherche des devis en vue de la réfection. Une enveloppe budgétaire pouvant aller jusqu'à 20 000 € est envisagée.

### ***Girobroyeur***

Un girobroyeur a été acquis. Cet équipement est devenu nécessaire suite à la réhabilitation des chemins communaux. Il permet un entretien rapide des chemins ruraux et aussi du terrain de football. Le montant de cet investissement est de 1 222 € HT.

### ***Outillage***

L'outillage à disposition des agents municipaux fait l'objet d'une remise à niveau. Le matériel obsolète, éventuellement dangereux, est remplacé, et un complément est approvisionné. L'enveloppe correspondante est de 1 254 € HT.

→ ***Vue des nouveaux candélabres de la place***



## SALLE DES ASSOCIATIONS

Le conseil municipal a approuvé l'aménagement mobilier de la salle des associations en vue d'y supporter la bibliothèque/ludothèque récemment créée. Il s'agit de réaliser un meuble bibliothèque couvrant l'ensemble du mur du fond. Les différentes associations ayant formulé leur accord, l'investissement a été lancé. D'un montant prévisionnel de 6 068 €, il devrait être installé en juillet afin de permettre l'ouverture au public de la bibliothèque à partir de la fête locale.



## LOCAL POUR LES JEUNES

Ce local avait fait l'objet d'un engagement du conseil municipal. Néanmoins, des difficultés

d'approvisionnement liées à l'explosion de l'usine AZF ont imposé une révision du projet. Une enveloppe a été à nouveau allouée dans le budget

2002, afin d'acquérir un abri en bois pour un montant de 7 000 € HT. Les travaux d'installation de cet abri devraient pouvoir commencer au cours de l'été.

→ *Des arbres seront plantés autour de la station d'épuration*



→ *La réfection du court de tennis est lancée*

## PHOTOCOPIEUR

Un nouveau photocopieur a été acquis pour remplacer l'ancien photocopieur de la Mairie, particulièrement vétuste, et dont l'espérance de vie était devenue inférieure à 12 mois. Ce nouveau copieur, numérique, dispose d'une alimentation automatique et permet les reproductions en recto-verso. Par ailleurs, il est utilisable et est utilisé comme imprimante. Rapide, il permet ainsi une réduction impor-

tante du temps nécessaire pour effectuer les copies et les impressions. Et la qualité des résultats est excellente. Le montant d'investissement s'élève à 6 000 €, hors subventions, mais avec plusieurs années de garantie et maintenance.



# Informations *pratiques*

**Informations pratiques et diverses: toute l'actualité de Paulhac**

## RENTRÉE SCOLAIRE 2002-2003

### Cantine

Afin de planifier au mieux les repas à prévoir pour la rentrée, il est demandé aux parents de téléphoner à la Mairie (05 61 84 33 76, du lundi au vendredi entre 13h30 et 17h30) pour inscrire leurs enfants à la cantine. Il est aussi nécessaire de préciser si les enfants inscrits fréquenteront la cantine le jeudi 5 et le vendredi 6 septembre prochain.

### Budget

A titre informatif, outre la cantine et l'entretien des bâtiments (cf. budget), la mairie subvient à plusieurs titres au budget scolaire. En voici quelques éléments issus de l'année 2001-2002.

Pour les projets scolaires, il s'agit d'un budget pluriannuel, décidé pour 3 ans, soit 1 220 €.

Pour le mobilier, il s'agit d'une tranche, ce poste étant récurrent. On se reportera aux éditions précédentes pour constater l'importance de ce poste.

Poste	Montant en euros
Fournitures scolaires	3 861
Fournitures informatiques	305
Transports et sorties	305
Projets scolaires	305
Mobilier	1 390

### MATERNELLES

Petite section :	15 enfants de 3 ans et 6 de 2 ans (1er semestre), soit 21 élèves, en charge de M <sup>me</sup> Eléonore Pelletier.
Moyenne et grande sections :	15 enfants en moyenne sections, et 10 enfants en grande section, soit 25 élèves, en charge de M <sup>me</sup> Valérie Gayraud.

### PRIMAIRE

Classe de CP et CE1 :	4 enfants de CP, et 7 enfants de CE1, soit 21 enfants, en charge de M <sup>me</sup> Muriel Delmas.
Classe de CE1 et CE2 :	8 enfants de CE1, et 14 enfants de CE2, soit 22 élèves en charge de M <sup>me</sup> Nathalie Villard, directrice de l'école.
Classe de CM1 et CM2 :	5 enfants de CM1, et 18 enfants de CM2, soit 23 élèves en charge de M. Eric Aton.

### Effectifs

L'effectif total pour l'année scolaire s'établit d'ores et déjà à 112 élèves, répartis comme indiqué.

Nous remercions tous les enseignants pour l'année scolaire 2001-2002, et en particulier M. Marcel Jolinom qui occupait un poste de remplaçant.

Nous souhaitons la bienvenue à M<sup>me</sup> Muriel Delmas au sein de notre école pour la rentrée prochaine.



### CENTRE DE LOISIRS DE GRAGNAGUE

Une convention de partenariat a été signée entre Paulhac et le centre de loisirs de Gragnague. Cette convention permet l'accès à ce centre aux enfants de Paulhac dans les mêmes conditions que pour les enfants de Gragnague.

Cette convention représente une charge importante: non seulement la Mairie de Paulhac subventionne de 2,5 € le coût journalier demandé aux parents, mais de plus elle finance en partie ou totalité un emploi pour l'encadrement des enfants.



→ *Equipe cadet du Stade Toulousain, champion de France 2001-2002*

## UN CHAMPION À PAULHAC

Le Stade Toulousain était présent pour la finale du championnat de France de rugby le 8 juin dernier. C'était l'équipe cadet qui, en levée de rideau de la "grande finale", disputait le titre de champion de France cadet. Et le Stade a remporté ce titre avec, dans l'équipe, Matthieu ANDRE, Paulhacois, au poste de deuxième ligne: il enlève, avec le reste de l'équipe, son troisième titre de la saison: champion des Pyrénées, challenge Gauderman et Champion de France.

Matthieu a commencé pendant deux années à Montastruc, puis deux autres années à Villemur, avant de rejoindre le Stade Toulousain, où il vient d'achever sa seconde année.

Toutes nos félicitations à Matthieu, et nos encouragements pour l'année scolaire qui s'annonce, en 1<sup>re</sup> S, au pôle espoir Rugby du lycée Jolimont.

## RECENSEMENT COMPLÉMENTAIRE

La municipalité a entamé les démarches pour un recensement complémentaire en octobre 2002. Du fait de l'accroissement de population constatée depuis 1999, ce complément devenait possible. Il est aussi souhaitable, car de nombreuses procédures tiennent compte de la population des communes, notamment l'établissement des dotations. Et Paulhac est au seuil des 1 000 habitants, lequel s'avère crucial.

Il était donc naturel de demander ce recensement complémentaire. Il ne se traduira par aucune visite chez les Paulhacois, mais sera effectué sur la base de documents (permis de construire, état civil...).

## CONCILIATION JUDICIAIRE

Depuis le 29 janvier dernier, M. Guy PASSERAT, Conciliateur de justice assermenté, assure une permanence de Conciliation judiciaire dans les locaux de la Mairie de Montastruc-la-Conseillère, tous les mardis, de 14h30 à 17h30.

Le conciliateur peut intervenir dans tous les litiges de droit privé, si les parties opposées veulent bien accepter un constat d'accord amiable, et ce, gratuitement, sans avoir recours à une procédure judiciaire devant un tribunal.

## CONTACTS

Nous vous rappelons que les conseillers municipaux assurent à tour de rôle une permanence le samedi matin de 10h à midi. Un calendrier prévisionnel est affiché en Mairie.

Il est aussi possible de contacter la Mairie ou le conseil municipal via internet par messagerie:

→ [mairie@paulhac.fr](mailto:mairie@paulhac.fr)

→ [pnom@paulhac.fr](mailto:pnom@paulhac.fr) avec "p" initiale du prénom et "nom" nom de famille pour les conseillers, ce qui donne par exemple: [dcujives@paulhac.fr](mailto:dcujives@paulhac.fr)

## BUS

Paulhac est desservie par la ligne 54 des bus Arc-enciel du réseau interurbain de la Semvat, financé par le Conseil général. Cette ligne va de Toulouse à Buzet via, outre Paulhac, (Mairie et Malpas), Lagnaquet, Pechbonnieu, Montberon, Labastide St Sernin, Villariès, Montjoire, la Magdeleine et Bessières. Les horaires dépendent du mois, et peuvent être obtenus en Mairie ou au 05 61 41 70 70 (Semvat). La desserte est suspendue le dimanche.

Cette desserte s'arrête systématiquement au lieu-dit "Malpas", sur la RD15, et occasionnellement sur la place du Village.

A titre indicatif, sur juillet et août, dans le sens Paulhac – Toulouse, l'arrêt est à 7h02 et 12h47 à Malpas, et à 7h07 sur la place du village. L'arrêt de 12h52 sur la place n'existe que le lundi.

Dans le sens Toulouse – Paulhac, on a des départs à 8h10 (lundi), 11h20, 17h25 (samedi) et 18h15 (sauf samedi), de la Gare routière de Toulouse, pour des passages respectifs à 8h59 / 9h04 (place / Malpas), 12h08 (Malpas uniquement), 18h08 / 18h13 et 18h58 / 19h03.



# La parole aux associations

*Les différents articles qui suivent sont fournis par les associations elles-mêmes.*

## AMICALE LAÏQUE

Chers parents, chers enfants

Cette année scolaire se termine sur une bien belle journée tant par le spectacle offert par les enfants et leurs instituteurs, aidés par le personnel de l'école, que par le magnifique soleil qui nous a accompagnés durant la kermesse.

Nous remercions bien entendu les familles qui tout au long de l'année sont venues nombreuses participer aux différentes festivités proposées.

Ce fut une bonne année. Nous rappelons ou informons les parents qu'en début d'année scolaire se tiendra l'Assemblée Générale

de l'Amicale Laïque. Cette AG permet à chacun(e) d'entre nous de s'exprimer sur le programme à venir, mais surtout invite tous ceux et celles qui le désirent à rejoindre les membres du bureau afin de partager au mieux la lourde tâche du bénévolat.

Nous souhaitons la bienvenue à toutes les nouvelles familles représentées par leurs écoliers et espérons que toutes celles qui nous quittent avec leurs collégiens passeront de temps en temps nous faire un petit coucou lors de nos soirées.

Bonne vacances à tous

**Le bureau.**

**Présidente:**

**M<sup>me</sup> B. Chassat**

**05 61 84 15 11**



→ Invitation du 9 mars 2002

## LA CHAPELLE

Cet été annonce, pour nous, le démarrage de notre activité " Ludo-Bibliothèque " dont l'inauguration est prévue lors de la fête du village. A votre retour de vacances, vous constaterez toutes et tous la possibilité d'emprunter des livres (romans, policiers, bibliographies, documentaires, romans ados, albums jeunesse, etc...), de venir jouer à plusieurs à nos jeux, au centre même du village de Paulhac.

Nous souhaitons intéresser le plus grand nombre d'entre vous: jeunes et moins jeunes, parents, enfants ou retraités. Ceux qui sont déjà venus aux " Invitations " passées ont pu se rendre compte de notre dynamisme et de notre enthousiasme à œuvrer pour la curiosité de tous...

Nous aimons nos villages et nous voulons les faire vivre!

La prochaine " Invitation " riche en activités et découvertes aura lieu le week-end du 5 octobre 2002 à la salle des fêtes de Paulhac.

Quant aux permanences de la Ludo-Bibliothèque, nous prévoyons:

- le mardi de 16h à 18h30
- le samedi matin de 11h à 12h30.

Nous ajusterons ces horaires d'ouverture au fil du temps selon les besoins exprimés...

Bien sûr, si vous souhaitez assurer quelques permanences, apporter vos idées, venez nous rejoindre et devenez Membre Actif!

A bientôt!

**Le bureau.**

**Présidente:**

**M<sup>me</sup> C. Dufresne**

**05 61 84 33 76**



→ Carnaval du 9 mars 2002

## CHASSE A.C.C.A.

C'est avec impatience que nous attendons l'ouverture de la chasse le 8 septembre 2002.

Jours de chasse sur notre commune :

- dimanche, jeudi et jour férié du 8 septembre au 17 novembre 2002.

- dimanche, jeudi, samedi et jour férié du 23 novembre 2002 au 5 janvier 2003.

Jours de battue pour 2002 :

- 14, 21 et 28 septembre,  
- 5, 12, 19 et 26 octobre.

Ces jours de battue peuvent être modifiés pour des raisons internes à l'association : pour plus de renseignements, contacter le responsable.

On constate beaucoup de jeune gibier sur le terrain, après un printemps favorable à la reproduction.

Malheureusement, des résidents laissent divaguer leurs chiens, le plus souvent le soir à la tombée de la nuit et pendant la nuit. Le garde-chasse et le

président de l'ACCA font des rondes en fin de journée, en se contentant pour l'instant de donner quelques avertissements verbaux. A l'avenir, des sanctions seront prises.

Plusieurs ont été organisées par l'association au cours de l'année : nous remercions toutes les personnes qui nous ont fait l'honneur d'assister à nos activités. Hélas, le ball-trap n'a pas pu être organisé cette année.

La délivrance des permis de chasser aura lieu le samedi 27 juillet 2002, la permanence se tenant de 13h30 à 18h30 à la salle des associations de Paulhac.

L'ensemble du bureau vous souhaite une bonne lecture et de bonnes vacances.

**Le bureau.**

**Président :**

**M. Y. Gauguelin**  
**05 61 84 31 03**

## CLUB DE L'AMITIÉ

Dimanche 27 janvier : sortie à Leucate – Village. Au programme : dégustation d'huîtres du Cap et son verre de vin blanc. Déjeuner à Port – Leucate suivi, à 15h, d'un spectacle de Music Hall (ballet, cabaret, charleston...). Très belle journée.

Dimanche 24 février : loto annuel. Forte participation, lots intéressants, ambiance très conviviale, belle réussite.

Dimanche 17 mars : grand bal du printemps avec l'orchestre "Francis Bernard", ses musiciens et son chanteur. Très bonne ambiance et importante participation. Un bon après-midi.

Samedi 6 avril : croisière – déjeuner sur le canal du Midi à bord du bateau promenade "l'Occitania". Précédée dans la matinée de la visite de la basilique St Sernin et sa crypte, puis, après la navigation sur le canal du Midi et le repas pris à bord, visite du centre de Toulouse à bord du "Petit train touristique toulousain".

Samedi 25 mai : promenade en forêt de Buzet (65 participants) suivie du traditionnel pique-nique au Chai des Monges. Après le repas, l'après-midi laissé libre (pétanque, rummy, belote, manille et tarots). 130 convives au repas dans une ambiance chaleureuse et animée.

Samedi 29 juin : sortie en Aveyron. Visite de la ferronnerie d'art de M. Debru à Nant, suivi d'une promenade touristique à bord du "Petit train des rapes" sur un site naturel et grandiose, commentée par un guide. Après l'excellent repas pris au "Domaine de Gaillac" à La Couvertoirade, visite d'"Calèches et Remparts" pour admirer une superbe collection de véhicules hippomobiles. Et pour terminer, ballade libre dans La Couvertoirade, belle cité templière.

N'oubliez pas les lotos inter-sociétaires les deuxièmes mardis de chaque mois, toujours suivis de la réunion mensuelle du bureau du Club.

Pour le second semestre : 25 juillet sortie à Flagnac, 15 au 18 août kermesse du club, 7 septembre sortie pétanque, 29 septembre thé dansant, 27 octobre goûter anniversaires, 24 novembre repas de fin d'année, 10 décembre loto puis assemblée générale. Plus une ou deux sorties spectacles à préciser. Bonne lecture et bonnes fêtes à tous.

**Le bureau.**

**Président :**

**M. G. Lagrange**  
**05 61 84 28 46**



→ *Le club de l'amitié vous propose une ballade sur le canal du Midi*



## CRÉATISIASMES

### *Gymnastique*

Le bilan de la saison qui se termine est toujours aussi encourageant après quatre années de fonctionnement. 65 personnes sont inscrites sur les quatre créneaux, à savoir: lundi de 13h30 à 14h30, mardi de 20h30 à 21h30, jeudi de 10h00 à 11h30 (gym douce) et jeudi de 20h30 à 21h30. La séance de gym douce à été mise en place en février 2000 et compte une dizaine d'assidues: elle est plus particulièrement adaptée aux personnes ayant des difficultés à suivre les autres séances et aux personnes de plus de 60 ans.

Ces cours s'achèvent sur la satisfaction des participantes et des monitrices (Carole, Sylvie et Eliane). D'autres créneaux pourraient être mis en place selon les disponibilités des personnes intéressées et de la salle des fêtes; on peut par exemple songer à de la gym pour les enfants. Les cours de gym pour adultes reprendront à partir du lundi 9 septembre. Renseignements et inscriptions sur place ou auprès du président.

### *Danse africaine*

Pour les enfants, la danse africaine animée par Joëlle Ako-Robinet le mercredi de 18h à 19h Treize enfants de 4 à 10 ans y participent régulièrement. L'année s'est finie sur un spectacle donné par les enfants. Puis, Joëlle et sa fille nous ont fait une démonstration de ce que pouvaient faire des personnes expérimentées.



### → *Apéritif à l'arrivée aux Monjes*

Tout cela a éveillé des envies chez certaines, autour du verre de l'amitié, et, de fait, des cours de danse africaine devrait démarrer en septembre le mardi de 19h à 20h avec 6 personnes environ (sous réserve de disponibilité de la salle des fêtes).

Les cours de danse africaine enfants reprendront à partir du mercredi 11 septembre.

Renseignements et inscriptions sur place ou auprès du président.

### *Chemins de randonnées*

Le programme de l'année 2002 prévoyait huit sorties. Les quatre premières ont été effectuées, dont la notable sortie du 23 juin. Cette randonnée du Poutou est en passe de devenir une classique, avec ses 22 km du rond point de Virebent à Laignuet, jusqu'au parking nord de la forêt de Buzet, en passant par St Geniès Bellevue, St Loup Cammas, Montberon, Bazus et Paulhac.

Plus de cent participants ont pu déguster le méchoui à l'arrivée, et la bonne humeur et la convivialité étaient de mise.

Les quatre sorties suivantes, de septembre à décembre, nous feront découvrir Villemur, Vacquiers et le coteaux. En projet pour octobre, une journée mycologique dans la forêt de Buzet. Et nous terminerons, début décembre, par la participation au Téléthon.

L'équipe "Chemin de Randonnées" pense, pour 2003, s'orienter vers des circuits couvrant notre nouvelle communauté de communes.

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre: vous alliez le sport et la promenade.

L'association Créatisiasmes vous souhaite à toutes et à tous de bonnes vacances et vous donne rendez-vous en septembre.

### *Le bureau.*

#### *Président:*

**M. B Sarrebressolles**  
05 61 84 21 05

### **PÉTANQUE – U.A.P.**

Le premier semestre de la Pétanque s'achève. Nous remercions tous les joueurs ayant participé aux divers concours ainsi qu'à la fête de la Pétanque organisée cette année à Bruguières.

Après le trophée René Salomon le 13 juillet et le concours de la fête locale le 16 août, un concours intercommunal sera organisé avec Bessières, Buzet et Paulhac, le 21 septembre.

Le 28 septembre aura lieu la sortie au Pas de la Case. L'assemblée générale se tiendra au Quartz le 10 novembre.

Bonne vacances à tous.

### *Le bureau.*

#### *Président:*

**M. H. Marian**  
05 34 26 10 32



## TENNIS CLUB DE PAULHAC

La fin de saison du Tennis Club de Paulhac se termine en beauté: en effet, nous félicitons et remercions M. Robert Auriol pour avoir porté si haut les couleurs de notre club lors du tournoi de "l'entente

humeur et leur esprit de sportivité!

De ce fait, pour répondre à des demandes pressantes, nous envisageons de préparer d'ores et déjà le prochain rallye.

Cette année, notre professeur de tennis, Benjamin Gascoin a, grâce à sa compétence, son dévoue-



### → Les commissaires du rallye en pleine action

des deux vallées" (club né du rapprochement des clubs de Paulhac et de Montastruc). Sachez que Robert s'est imposé dans la catégorie des plus de 45 ans, tout en étant aussi finaliste, le même jour, dans le tournoi masculin toute catégorie.

Le Rallye promenade, organisé par les membres du bureau, a mené les concurrents à travers la campagne tarnaise en direction de la cité vauréenne. Ce fut une longue et chaude journée! Les plus habiles à se déjouer des difficultés ont été les membres d'un jeune équipage conduit par Hélène Reau, et composé de Manon, Anne-Laure, Thomas et Sébastien. Nous remercions tous les participants pour leur bonne

ment et ses diverses animations, satisfait l'ensemble des adhérents. Merci Benjamin.

Nous précisons que le nombre croissant d'élèves pour les cours de l'école de tennis va nous obliger à être très rigoureux pour l'organisation de la saison 2002-2003. Vous serez tous informés début septembre, par courrier, de la date des inscriptions.

Dans l'attente de vous retrouver tous en pleine forme à la rentrée, nous vous souhaitons de passer de bonnes vacances.

**Le bureau.**

**Président:**

**M. E. Auriol**

**05 61 84 23 18**

## FETES DE PAULHAC



### COMITÉ DES FÊTES

*Comme chaque année, Paulhac fait la fête pour le 15 août. Cette année, cette fête se déroule les 15, 16 et 17 août.*

En voici le programme :

#### **Jeudi 15 août**

10h : Inauguration de la ludothèque – bibliothèque  
11h : Messe avec l'orchestre  
11h45 : Dépôt de gerbe au monument aux morts  
12h : Apéritif concert offert par le conseil municipal et le comité des fêtes  
15h : Concours de belote (salle des fêtes)  
16h : Tournoi de football  
19h : Remise des prix et apéritif concert  
22h : Grand bal avec l'orchestre attractif "Eric Sahuc"

#### **Vendredi 16 août**

14h : Concours amical de pétanque  
19h : Apéritif dansant  
22h : Bal avec "Music action"

#### **Samedi 17 août**

18h30 : Apéritif concert  
19h : Mounjetado  
22h : Bal musette avec l'orchestre "Henry Logan"  
23h30 : Grand feu d'artifice

**Le comité.**

**Président: M. C. Béringuier 0561843316**

→ LE TRAVAIL DE L'ÉQUIPE MUNICIPALE.....	PAGES 2 - 3
<i>Conseil Municipal</i>	
Conseil du 28 mars 2002	
Conseil du 7 juin 200	
<i>Manifestations et événements</i>	
Réunion Publique du 24 mai	
Inauguration de la station d'assainissement	
Réception des nouveaux habitants	
<i>L'intercommunalité: c'est fait!</i>	
<i>Nouveaux projets</i>	
→ ELECTIONS .....	PAGE 4
<i>Elections présidentielles</i>	
<i>Elections législatives</i>	
→ AGENDA DU MAIRE .....	PAGE 5
→ LE BUDGET 2002.....	PAGES 6 - 7 - 8
<i>Rappel sur le budget</i>	
<i>Les orientations du budget pour 2002</i>	
<i>Le fonctionnement</i>	
<i>L'investissement</i>	
→ ETAT CIVIL .....	PAGE 9
→ LE TRAITEMENT DES DÉCHETS .....	PAGES 10 - 11
<i>Assainissement</i>	
<i>Ramassage des ordures</i>	
<i>Tri des emballages ménagers</i>	
<i>L'enlèvement des encombrants</i>	
<i>Les déchetteries</i>	
→ PAULHAC S'ÉQUIPE .....	PAGES 12 - 13
<i>Environnement</i>	
Eclairage public	
Plantations	
illuminations et décorations	
Carillon	
Ecole	
Sécurisation	
Mobilier	
<i>Travaux</i>	
Tennis	
Girobroyeur	
Outillage	
<i>Salle des associations</i>	
<i>Local pour les jeunes</i>	
<i>Photocopieur</i>	
→ INFORMATIONS PRATIQUES .....	PAGES 14 - 15
<i>Rentrée scolaire 2002-2003</i>	
<i>Centre de loisirs de Gragnague</i>	
<i>Recensement complémentaire</i>	
<i>Un champion à Paulhac</i>	
<i>Conciliation judiciaire</i>	
<i>Bus</i>	
<i>Contacts</i>	
→ LA PAROLE EST AUX ASSOCIATIONS.....	PAGES 16 à 19
<i>Amicale laïque</i>	
<i>La Chapelle</i>	
<i>Chasse – A.C.C.A.</i>	
<i>Club de l'amitié</i>	
<i>Comité des fêtes</i>	
<i>Créatisiasmes</i>	
<i>Pétanque – U.A.P.</i>	
<i>Tennis Club de Paulhac</i>	

## **Bulletin municipal**

Numéro 53 - Juillet 2002 / décembre 2002

### **Responsable de la publication :**

Didier CUJIVES,  
Maire de Paulhac

**Conception, Réalisation:** Pierre DUFRESNE,  
Adjoint au Maire de Paulhac